



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT  
DU BASSIN DE LA BOUZANNE**

**Contrat Territorial Milieux Aquatiques  
du Bassin de la Bouzanne 2024-2026**

Résumé non technique



## TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES .....	3
1. CONTEXTE .....	4
2. LE SMABB, MAITRE D'OUVRAGE .....	5
3. LE BASSIN VERSANT DE LA BOUZANNE .....	7
3.1. Caractéristiques générales .....	7
3.2. Diagnostic des cours d'eau du bassin versant .....	8
4. DESCRIPTION DU PROJET RETENU .....	11
4.1. Objectifs du projet.....	11
4.2. Un projet concerté .....	12
4.3. Les actions du Contrat Territorial de la Bouzanne.....	12
4.3.1. Priorisation .....	12
4.3.2. Contenu du programme .....	13
5. DONNEES FINANCIERES .....	16
6. CONCLUSION .....	16

# 1. CONTEXTE

La **Directive Cadre sur l'Eau** du 23 octobre 2000 transposée par la loi française du 21 avril 2004, fixe des objectifs de résultat en termes de qualité écologique et chimique des eaux pour les Etats membres.

Le territoire de gestion du SMABB équivalant au bassin versant de la Bouzanne comprend cinq masses d'eau. Ces masses d'eau présentent pour la plupart des états écologiques dégradés, avec des objectifs d'atteinte du bon état écologique reportés à 2027. Le tableau ci-après présente les différents objectifs d'atteinte du bon état écologique pour ces entités.

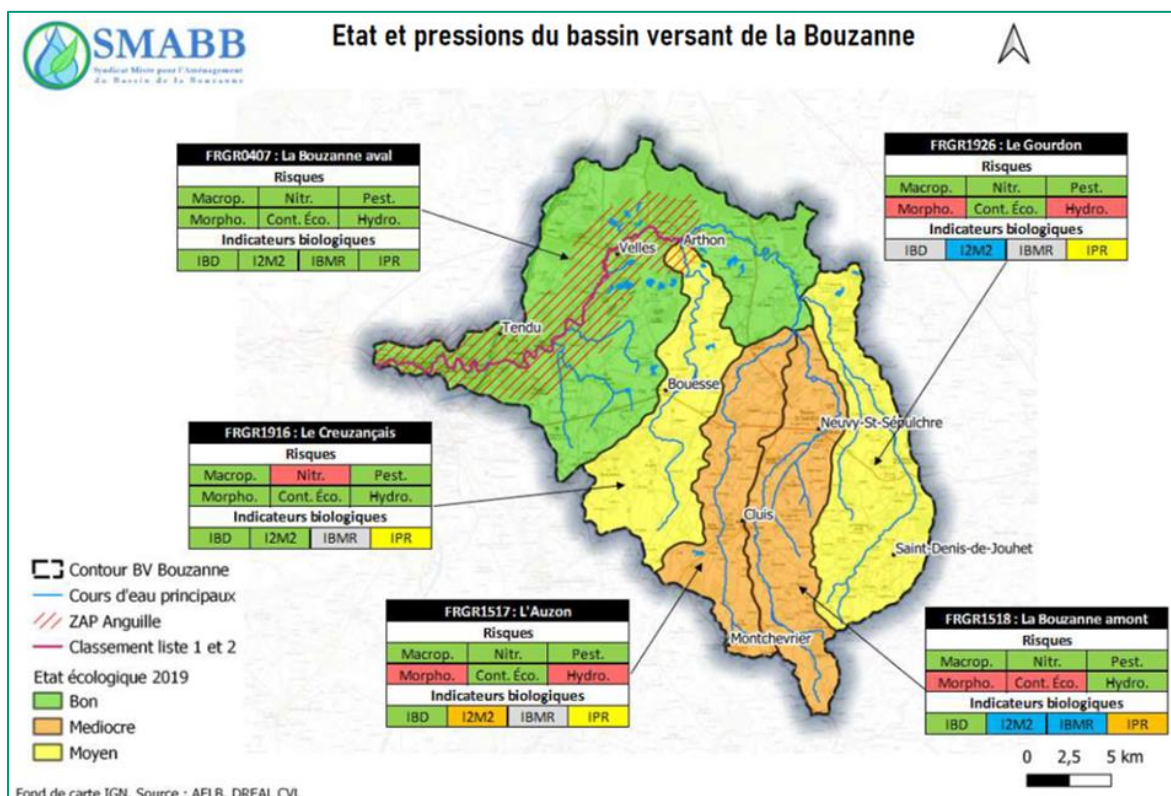


Figure 1 : Masses d'eau du bassin versant de la Bouzanne – Source AELB

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Etat écologique validé (2019)	Objectif écologique	Délai écologique
<b>FRGR0407</b>	LA BOUZANNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS JEU-LES-BOIS JUSQU'À LA CONFLUENCE AVEC LA CREUSE	Bon	Bon Etat	2021
<b>FRGR1517</b>	L'AUZON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'À LA CONFLUENCE AVEC LA BOUZANNE	Médiocre	Bon Etat	2027
<b>FRGR1518</b>	LA BOUZANNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'À JEU-LES-BOIS	Médiocre	Bon Etat	2027
<b>FRGR1916</b>	LE CREUZANCAIS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'À LA CONFLUENCE AVEC LA BOUZANNE	Moyen	Bon Etat	2027
<b>FRGR1926</b>	LE GOURDON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'À LA CONFLUENCE AVEC LA BOUZANNE	Moyen	Bon Etat	2027

Le « **Contrat Territorial Milieux Aquatiques** » (**CTMA**) est un engagement commun entre l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région Centre Val de Loire et les collectivités dans le cadre d'un programme d'actions pluriannuel. Le but est de développer une programmation de 3 ans renouvelable pour maintenir le bon état écologique ou corriger les altérations identifiées dans l'état des lieux des masses d'eau concernées, en vue de l'atteinte des objectifs environnementaux.

Dans le but d'engager une politique de **restauration écologique des cours d'eau**, le **Syndicat Mixte pour l'Aménagement du bassin de la Bouzanne** a conduit une étude préalable à un Contrat Territorial Milieux Aquatiques sur le bassin versant de la Bouzanne, Cette dernière a été mise en œuvre par le bureau d'études Géonat Environnement entre 2019 et 2021 en concertation avec les acteurs du territoire. **Des portions de cours d'eau dégradées, des ouvrages impactants et d'autres facteurs de dégradation (piétinements en berge, espèces exotiques envahissantes, déchets) ont été identifiés comme problématiques. Le programme d'action du CTMA vise à permettre la réalisation de travaux sur ces secteurs pour pallier les altérations des milieux aquatiques. Il contient aussi des actions de connaissance et d'animation.**

*Le présent document fait partie du **dossier réglementaire** permettant au Syndicat Mixte pour l'aménagement du bassin de la Bouzanne de réaliser les travaux de restauration sur les cours d'eau. L'objectif du **résumé non technique** est de présenter de façon synthétique le projet porté par le SMABB afin de faciliter son appropriation et sa compréhension.*

## 2. LE SMABB, MAITRE D'OUVRAGE

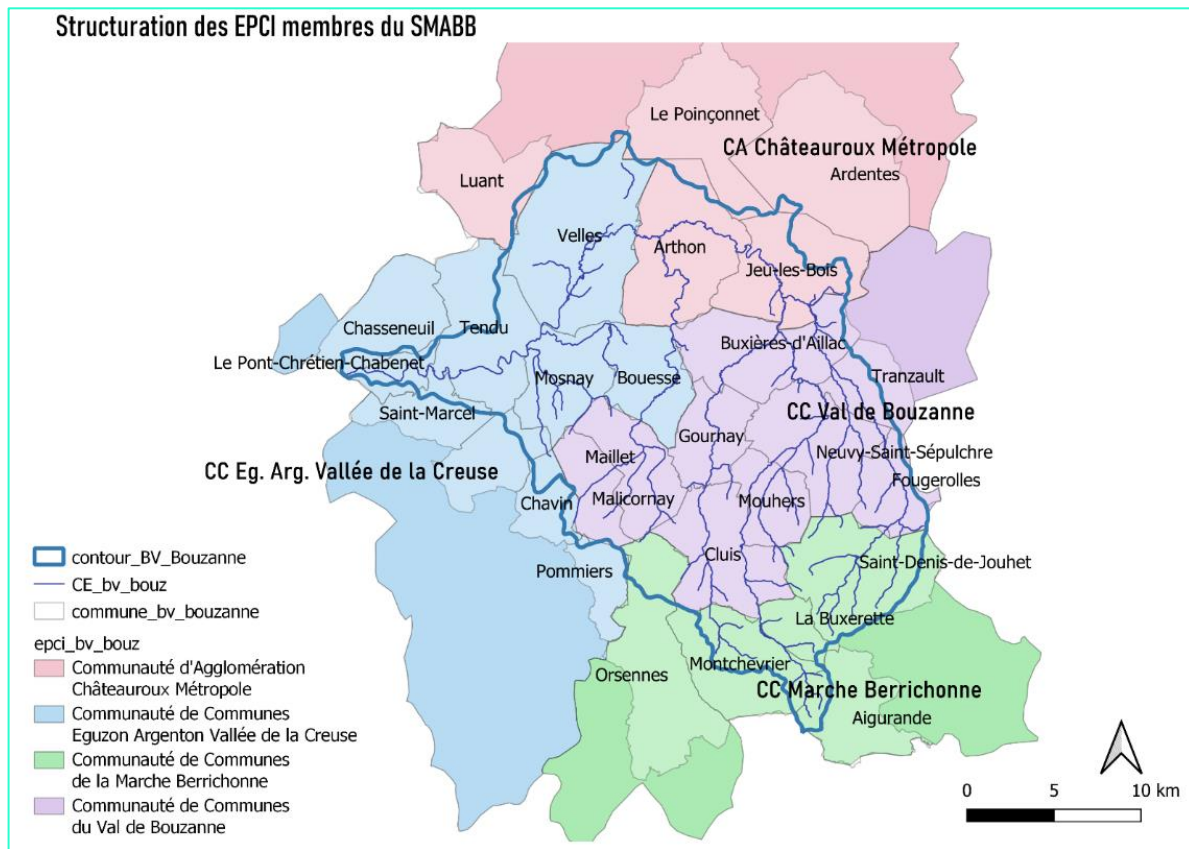
Par arrêté préfectoral n°81-4549 DDA/448 en date du 6 novembre 1981 naît le « Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Basse Vallée de la Bouzanne ». Le syndicat, qui n'était pas encore composé des 33 communes du bassin versant mais seulement d'une partie d'entre elles, a eu pour première mission la réalisation d'études et de **travaux d'aménagement hydrauliques** sur la Bouzanne et ses affluents dans le but principal d'éviter les débordements lors des épisodes de crues. Aujourd'hui, de nombreux aménagements présents sur les ouvrages du bassin versant témoignent de cette époque et ces objectifs passés, mais également des activités historiques liées aux nombreux moulins présents sur le territoire, dont les biefs étaient alimentés par des systèmes de seuils.

Aussi sur la partie amont du territoire, dont le SIABVB n'avait pas encore la gestion, certains tronçons de cours d'eau ont été réaménagés (rectifications, recalibrages) pour faciliter les modes de culture et de gestion agricole des années 1960 à 1990.

Après avoir mis en place un programme de restauration de la ripisylve dans les années 2010, suite aux dispositions de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et de la loi NOTRe du 7 août 2015, le syndicat a fait évoluer ses statuts de manière à devenir pleinement compétent en termes de **Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI)** sur l'ensemble du bassin versant de la Bouzanne depuis le 1er janvier 2019. Quatre établissements publics de coopération intercommunale et 33 communes adhèrent ainsi au syndicat.

Le SMABB a été créé pour conduire des actions visant à **préserver ou restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques**, en vue de préserver ou restaurer le bon état eaux, **d'améliorer la continuité écologique** et de concourir à la **réduction de l'aléa inondation** ; **prévenir** et réduire la vulnérabilité

aux inondations ; **surveiller et gérer la ressource en eau** (hors alimentation en eau potable) ; **animer et communiquer sur le rôle et le fonctionnement des milieux aquatiques.**



CA Châteauroux Métropole	CC du Val de Bouzanne	CC Eguzon Argenton Vallée de la Creuse	CC Marche Berrichonne
Ardentes	Buxières-d'Aillac	Bouesse	Aigurande
Arthon	Cluis	Chasseneuil	Crozon-sur-Vauvre
Jeu-Les-Bois	Fougerolles	Chavin	La Buxerette
Le Poinçonnet	Gournay	Le Pêchereau	Montchevrier
Luant	Lys-Saint-Georges	Le Pont-Chrétien-Chabenet	Orsennes
Saint-Maur	Maillet	Mosnay	Saint-Denis-de-Jouhet
	Malicornay	Pommiers	
	Mers-sur-Indre	Saint-Marcel	
	Mouhers	Tendu	
	Neuvy-Saint-Sépulchre	Velles	
	Tranzault		

Figure 2 : Territoire de gestion du SMABB - Source : SMABB

### 3. LE BASSIN VERSANT DE LA BOUZANNE

#### 3.1. Caractéristiques générales

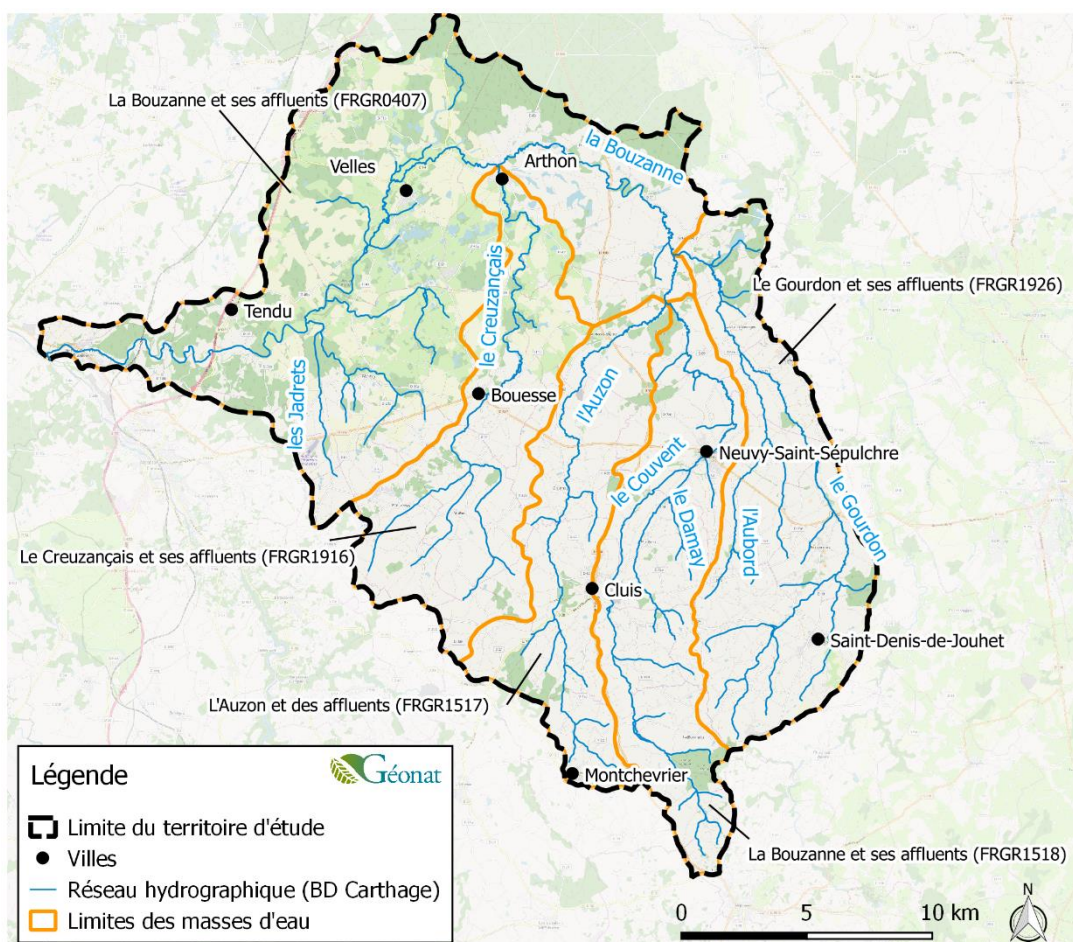


Figure 3 Réseau hydrographique du territoire d'étude (Source : BD Carthage, Géonat)

**Climat** : Le bassin connaît un climat océanique altéré ou tempéré, influencé par l'éloignement de l'océan et la proximité des reliefs. L'influence continentale est assez peu marquée. Le territoire se trouve dans une zone où les cumuls de précipitations moyens oscillent entre 740 et 800 mm entre 1981 et 2016 (Météo-France). Les températures moyennes maximales restent relativement faibles (inférieur à 20 C°), ce qui induit un faible réchauffement de l'eau, favorable aux espèces salmonicoles caractéristiques sur les parties amont du territoire.

**Géologie** : Situé à la limite Nord du Massif Central, le bassin de la Bouzanne présente une diversité géologique intéressante : un socle granitique à l'amont plutôt imperméable et un sous-socle constitué de roches sédimentaires sur la partie médiane et aval du bassin versant (sables, marnes) qui peuvent favoriser des infiltrations à l'eau. Des failles karstiques sont aussi présentes sur le tiers Sud-Est du bassin versant. Ces failles peuvent favoriser les pertes au niveau des cours d'eau qui les traversent (Bouzanne au niveau de Mouhers, Gourdon au niveau de Lys-St-Georges, Creuzançais au niveau de Gournay) ou

orienter les écoulements lorsqu'ils viennent butter sur ces discontinuités (Aubord à Neuvy-St-Sépulchre, Auzon entre Cluis et Gournay) ;

**Hydrographie :** Le bassin versant de la Bouzanne possède un linéaire d'environ 322 km de cours d'eau. Son cours d'eau principal est la Bouzanne qui prend sa source sur la commune d'Aigurande à 387 mètres d'altitude, puis rejoint la Creuse en rive droite en amont de Saint-Gaultier, à 95 mètres d'altitude. Sa longueur est de 87,5 km et la superficie de son bassin versant de 329 km<sup>2</sup>. Ses principaux affluents sont : le Gourdon, l'Auzon, le Creuzançais et l'Aubord. Le territoire est découpé en cinq sous-unités d'évaluation (DCE, 2006) sous le terme de « masse d'eau », qui constituent le découpage élémentaire des milieux aquatiques dans le cadre des politiques de gestion.

**Historique de l'aménagement du territoire :** Le bassin versant de la Bouzanne a connu plusieurs épisodes d'aménagement des cours d'eau qui ont eu un impact sur leur fonctionnement ; on cite notamment la construction de seuils de moulins pour l'exploitation de la force motrice de l'eau entre le 13<sup>ème</sup> et le 19<sup>ème</sup> siècle, la multiplication d'étangs de loisirs dans les années 1970 et le programme d'aménagements hydro-agricoles dans les années 1980 visant à évacuer l'eau des parcelles et favoriser un écoulement rapide des eaux (curages, rectifications, ...).

**Usages :** Le Sud du bassin versant est essentiellement occupé par des prairies permanentes à destination de l'élevage bovin, l'occupation du sol à l'aval du territoire est plus diversifiée (cultures, polyculture-élevage, Forêt Domaniale de Châteauroux). Le territoire est majoritairement rural et présente une faible densité de population. La pêche reste un usage très présent (5 APPMA), on recense 3 captages d'eau potable en rivière et 19 stations d'épuration. Certains propriétaires de moulins ont engagé une réflexion sur la production d'hydro-électricité, qui n'est pour l'instant pas opérationnelle sur le bassin versant.

## 3.2. Diagnostic des cours d'eau du bassin versant

Pour mener l'étude préalable au Contrat Territorial de la Bouzanne, un linéaire de 228 km a été parcouru par le bureau d'études Géonat Environnement afin de déterminer les **degrés d'altération des cours d'eau** du bassin versant – sur la Bouzanne, le Creuzançais, le Gourdon, l'Auzon et leurs affluents principaux. **Plusieurs caractéristiques de l'habitat milieu aquatique ont été évaluées : la ripisylve (végétation en berge), la diversité des écoulements dans le lit mineur (plat uniforme ou zones d'écoulement rapide et zones de repos), le substrat (granulométrie de fond, sable, cailloux, graviers, ...), les barrages en cours d'eau (continuité écologique), ...** On parle d'une analyse REH (réseau de l'évaluation des habitats).

Par exemple, pour l'état du lit mineur des cours d'eau du bassin versant de la Bouzanne, on a obtenu le diagramme suivant, qui montre que seulement 40% à 60% des cours d'eau présentent un état de lit mineur en état moyen ou mauvais :



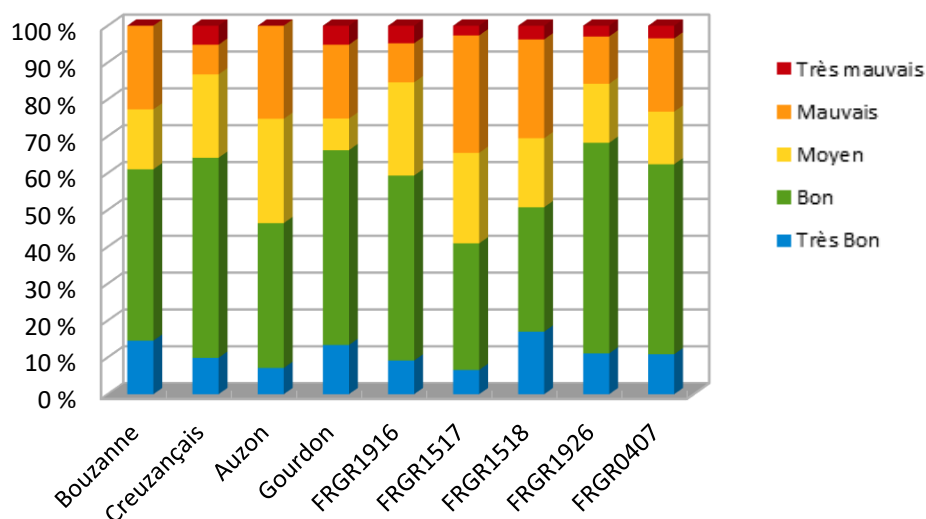


Figure 4 - Niveaux d'altération du compartiment "lit mineur" - source Géonat

Les points principaux concernant les compartiments les plus dégradés pour chaque masse d'eau sont les suivants :

Code masses d'eau	Compartiments dégradés (par ordre de pertinence)	Remarque/Commentaire Autres problématiques
FRGR0407 (Bouzanne aval)	1. Ligne d'eau 2. Continuité 3. Lit/Substrat	1/ <u>Continuité écologique</u> : Nombreux ouvrages non franchissables en permanence 2/ <u>Plantes exotiques envahissantes</u> : Problématique jussie sur le Courcenay, renouées et ailante sur la Bouzanne aval
FRGR1518 (Bouzanne amont)	1. Lit/Substrat 2. Continuité	1/ <u>Morphologie, qualité des eaux</u> : Piétinement fort à l'amont 2/ <u>Plantes exotiques envahissantes</u> : Problématique renouées asiatiques sur la Bouzanne
FRGR1916 (Creuzançais)	1. Lit/Substrat 2. Continuité et Ligne d'eau	1/ <u>Morphologie, qualité des eaux</u> : Piétinement fort à l'amont, 2/ <u>Morphologie</u> : Impact du recalibrage et travaux hydro-agricoles 3/ <u>Hydrologie</u> : déficit hydrologique (vulnérabilité hydrogéologique moyenne)
FRGR1517 (Auzon)	1. Lit/Substrat 2. Continuité 3. Ripisylve	1/ <u>Morphologie, qualité des eaux</u> : Piétinement fort sur l'ensemble du cours d'eau, colmatage, substrat peu diversifié. Masse d'eau avec le compartiment lit le plus dégradé. 2/ <u>Hydrologie</u> : déficit hydrologique (vulnérabilité hydrogéologique forte)
FRGR1926 (Gourdon)	1. Lit/Substrat	« Très bon »/ « bon » état global de la masse d'eau (la moins dégradée sur l'ensemble du territoire). IPR médiocre  1/ <u>Continuité écologique</u> : Présence de nombreuses embâcles (troncs en travers) 2/ <u>Morphologie</u> : Présence de recalibrage 3/ <u>Hydrologie</u> : déficit hydrologique (vulnérabilité hydrogéologique moyenne) 4/ <u>Ripisylve</u> : Présence de tronçons de peupliers

Tableau 5: Synthèse analyse REH des masses d'eau (source : Géonat Environnement)

Les compartiments « lit », « berges » et « petite continuité » ont les problématiques suivantes :

1. **Les nombreux accès directs des bovins dans les cours d'eau (piétinements) et l'absence de mise en défens**
2. **Les nombreux ouvrages non franchissables**
3. **Le manque de diversité de substrats**
4. **L'absence de ripisylve et le mauvais état de la ripisylve**
5. **La présence d'espèces exotiques envahissantes**

Le compartiment « lit mineur » est évalué de « moyen » à « mauvais ». Les problématiques concernent le **colmatage du substrat** plus ou moins important provoqué par les **piétinements des bovins** et les zones d'ensablement liées à l'érosion naturelle (contexte géologique), le piétinement des bovins et la présence d'ouvrages (étangs, seuils, ...).

Le compartiment « Débit » est impacté par la présence de failles naturelles sur l'amont du territoire (Auzon amont, Creuzançais amont, Bouzanne amont, Gourdon amont). L'Auzon est le cours d'eau le plus affecté en période d'étiage. Les sécheresses de 2019, 2020, 2022 et 2023 ont confirmé la vulnérabilité des écoulements et des débits en période d'étiage.

## 4. DESCRIPTION DU PROJET RETENU

### 4.1. Objectifs du projet

L'ensemble du projet doit permettre d'atteindre le bon état des masses d'eau défini par la Directive Cadre sur l'Eau. Dans ce cadre, des enjeux et des objectifs ont été définis spécifiquement sur le territoire. Un récapitulatif en est fait ci-dessous :

N° enjeu	Enjeux du Contrat	Objectifs associés	Sous-objectifs associés
1	Fonctionnement hydro-morphologique	Restaurer et maintenir les fonctionnalités hydro-morphologiques	Améliorer l'hydrologie en reconnectant le cours d'eau à sa nappe d'accompagnement Réduire les impacts des anciens travaux hydro-agricoles
		Restaurer le lit mineur et le substrat	Protéger et restaurer les berges en réduisant leur piétinement
		Restaurer et entretenir la ripisylve	Embâcles majeurs
2	Continuité écologique	Améliorer la franchissabilité piscicole et sédimentaire	Saisir toutes les opportunités d'actions visant à restaurer la continuité écologique, après concertation locale et accord des propriétaires
		Limitier l'impact des plans d'eau sur l'ensemble du bassin versant	
3	Qualité de l'eau et suivi	Améliorer et préserver la qualité de l'eau	Diminuer les apports de sédiments dûs au piétinement des berges en aménageant des points d'abreuvement déconnectés Améliorer la connaissance sur la qualité des eaux superficielles
		Suivre l'évolution de la qualité de l'eau et assurer un suivi des interventions	Suivre la qualité des eaux à l'aide d'indicateurs biologiques, physico-chimiques et hydro-morphologiques
		Améliorer la connaissance sur le fonctionnement hydrologique du bassin	Suivre les crues, les étiages et les présences d'assecs sur le bassin
4	Biodiversité	Gérer les espèces exotiques envahissantes	Traiter les foyers d'espèces exotiques envahissantes (Renouées, Balsamine, Ailanthé, Jussie)
		Maintenir et améliorer les capacités d'accueil pour les espèces patrimoniales	Augmenter les potentialités d'accueil pour la faune piscicole (anguille, truite, brochet)
			Restaurer les habitats des espèces patrimoniales (castor)
5	Communication	Concerter les élus et les riverains sur les projets en réflexion	Informé et échanger avec les élus du territoire
			Echanger avec les propriétaires d'ouvrages (seuils, étangs)
		Développer un projet pédagogique auprès des écoliers du bassin versant	Prévoir un programme de sensibilisation à destination des écoliers (partie en salle et terrain)
		Renforcer et développer des outils de communication	Créer un site internet, rédiger des flyers à destination des riverains et des communes

## 4.2. Un projet concerté

Le Contrat Territorial de la Bouzanne résulte d'une démarche de concertation avec les acteurs du territoire, élus locaux, partenaires techniques et financiers, associations et usagers ont pu suivre la phase de préparation du CTMA, participer à de nombreuses réunions et ainsi donner leurs impressions, attentes et recommandations. De nombreuses réunions ont été organisées entre 2019 et 2021 avec les acteurs du territoire : 5 comités techniques, 5 comités de pilotage, 1 comité syndical et 3 réunions complémentaires. De plus, plusieurs rencontres ont eu lieu entre le SMABB et les propriétaires riverains.

Tableau 1 - Composition des Comités Techniques et de Pilotage de l'Etude Préalable au Contrat Territorial de la Bouzanne

Composition du COTECH	Composition du COFIL
Bureau du SMABB (Président, 3 Vice-Présidents, Secrétaire) et chargée de mission du SMABB	Comité Syndical du SMABB (24 délégués titulaires) et chargée de mission du SMABB
Bureau d'études Géonat Environnement	Bureau d'études Géonat Environnement
Direction Départementale des Territoires de l'Indre	Direction Départementale des Territoires de l'Indre
Office Français pour la Biodiversité de l'Indre	Office Français pour la Biodiversité de l'Indre
Agence de l'Eau-Loire-Bretagne	Agence de l'Eau-Loire-Bretagne
Région Centre-Val-de-Loire	Région Centre-Val-de-Loire
Conseil Départemental de l'Indre	Conseil Départemental de l'Indre
SAGE Creuse	SAGE Creuse
Fédération de Pêche de l'Indre	Fédération de Pêche de l'Indre
Chambre d'Agriculture de l'Indre	Chambre d'Agriculture de l'Indre
Association Indre Nature	Association Indre Nature
Association Bouzanne Avenir	Association Bouzanne Avenir
Association des Professionnels de l'Irrigation de l'Indre	Association des Professionnels de l'Irrigation de l'Indre

## 4.3. Les actions du Contrat Territorial de la Bouzanne

### 4.3.1. Priorisation

Dans le cadre de l'élaboration du programme d'actions, une **priorisation des actions** a été réalisée sur la base :

- des résultats de l'état des lieux et du diagnostic REH,
- de la définition des enjeux et des objectifs,
- du contexte réglementaire
- des contraintes foncières.

Les actions ont aussi été dirigées spatialement et temporellement.

- Les masses d'eau ont été hiérarchisées par niveau de priorité selon la stratégie d'intervention
- Les actions localisées sur un même secteur ont généralement été programmées la même année
- Certaines actions ont été regroupées par type d'intervention

### 4.3.2. Contenu du programme

Le programme d'action du Contrat Territorial de la Bouzanne se compose de trois volets :

- Volet A : Restauration hydro-morphologique des cours d'eau
- Volet B : Amélioration de la continuité écologique des cours d'eau
- Volet C : Animation, communication et suivi

Les actions du **Volet A : restauration hydromorphologique des cours d'eau** – visent à restaurer le bon fonctionnement hydraulique et biologique des cours d'eau en travaillant sur leur morphologie.

- ✓ Les travaux doivent permettre de restaurer la diversité des faciès d'écoulement et des alternances radiers-fosses, créations de méandres en favorisant les alternances érosion-dépôt. Il s'agit aussi de reconstituer des milieux favorables à l'accueil du poisson (reproduction, grossissement, nourrissage) et des autres espèces spécifiques aux cours d'eau (amphibiens, libellules, végétaux aquatiques, oiseaux liés à la rivière) par la création d'habitats aquatiques fonctionnels. L'apport de granulométrie permet d'épurer l'eau, de la ralentir, de consolider la structure des berges et peut aider aux échanges nappe-rivière. Des actions de plantation en berge axées sur des espèces rivulaires locales compléteront les travaux sur le lit des cours d'eau.
- **Recharge granulométrique : 3 080 m**
- **dont 930 m associé à des opérations de continuité écologique**

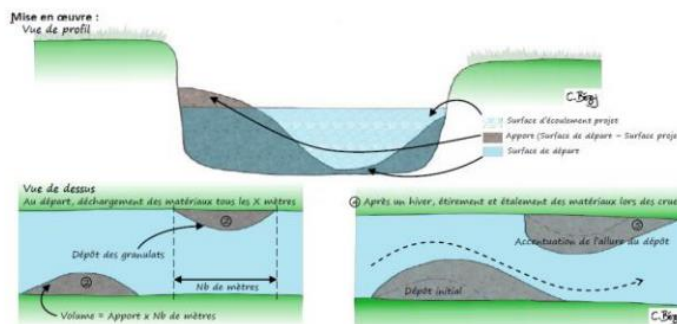


Schéma explicatif de la technique de la recharge en granulat  
(Source : Fédération Département de Pêche des Côtes d'Armor)

Exemple de recharge granulométrique par banquettes

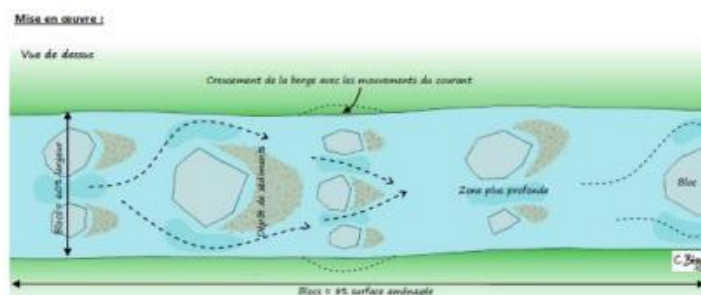


Schéma explicatif de la technique de mise en place de blocs épars  
(Source : Fédération Département de Pêche des Côtes d'Armor)

Exemple de recharge granulométrique par blocs épars

- ✓ Des seuils de petite taille, généralement utiles au franchissement des cours d'eau ou sans usage (gué, buses, seuils) perturbent la circulation de l'eau en étiage, le transit sédimentaire et piscicole de la rivière. L'objectif est d'effacer ces petits obstacles pour améliorer le fonctionnement des cours d'eau. Les ouvrages de ce type se situent à proximité immédiate des zones de travaux sur le lit mineur cités ci-dessus.
  - **Effacement d'ouvrages de franchissement < 50 cm de hauteur de chute : 2**
  
- ✓ Aussi, sur les secteurs de travaux, des aménagements seront installés afin de limiter la dégradation des berges due au piétinement du bétail tout en conservant les activités agricoles sur le territoire.
  - **Mise en défens (pose de clôtures rives gauche et droite) : 1030 m**
  - **Pose d'abreuvoirs type passage à gué : 5**
  - **Pose d'abreuvoirs type pompe à museaux ou descente aménagée : 7**



Exemple de mise en défens : clôture et pompe à museau

- ✓ Des espèces exotiques envahissantes comme la Jussie ou la Renouée du Japon seront aussi traitées localement.
  - **Traitement de foyers de Jussie : 2**
  - **Traitement de foyers d'Ailanthé Glanduleux : 1**
  - **Traitement de 2 foyers de Renouée du Japon : 2**
  
- ✓ Des décharges sauvages impactantes ont été repérées à proximité de cours d'eau. Il est prévu de retirer ces déchets et les emmener dans des décharges ou centres de traitement des déchets adaptés.
  - **Traitement de décharges sauvages : 2**

Toutes ces actions seront accompagnées d'une **animation auprès des riverains : discussion et concertation avec les propriétaires, échanges sur l'entretien du site avant et après-travaux, ...** Aussi des **actions de suivi qualité sont prévues pour les actions de grande envergure** afin d'identifier les évolutions et d'évaluer le gain écologique de l'opération.

Un deuxième volet est dédié à la continuité écologique – **Volet B : Amélioration de la continuité écologique des cours d'eau**. De très nombreux obstacles, en grande majorité infranchissables, compromettent la circulation des espèces migratoires, le transit des sédiments des cours d'eau et

l'écoulement des eaux en étiage (période de basses eaux). La charge sédimentaire est essentielle aux hydrosystèmes et participe à l'équilibre dynamique des cours d'eau.

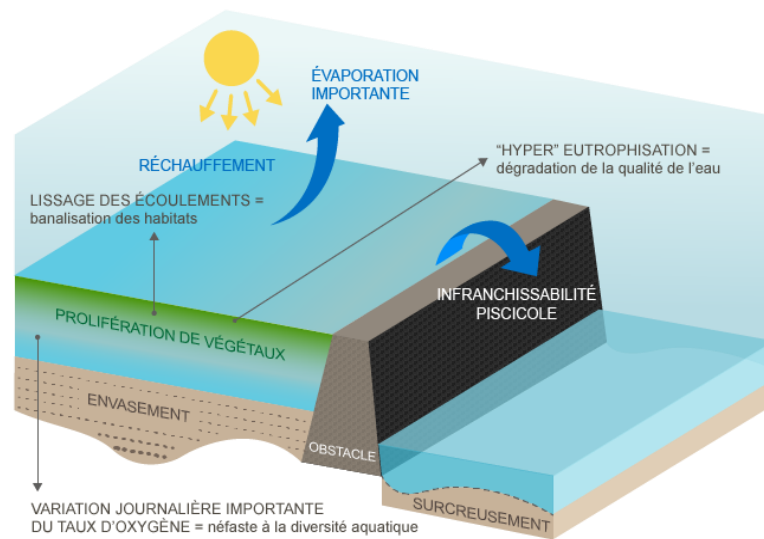


Schéma des impacts d'un ouvrage sur cours d'eau (source SIARJA)

Plusieurs projets d'amélioration de la continuité écologique sont prévus au programme. Les phases concertation avec les propriétaires riverains font partie des actions associées à ces projets.

- **Arasement d'ouvrage > 1 m : 1**
- **Effacement d'ouvrages > 0.5 m : 9**
- **Etudes continuité ouvrage : 2**
- **Etudes continuité étang : 4**

Un troisième volet du programme d'action concerne toute l'animation et l'évaluation des actions du Contrat Territorial. Il s'agit du **Volet C : Animation, communication, suivi**. On y retrouve les actions suivantes :

- Assurer le **suivi de la qualité des cours d'eau** et développer la connaissance sur les milieux aquatiques
  - Opérations de **suivi des actions de restauration** (indicateurs)
  - **Inventaires faune-flore**
  - Evaluation à mi-parcours et étude bilan du Contrat Territorial
- **Communiquer et sensibiliser** auprès de tous les publics
- **Animer le Contrat Territorial Milieux Aquatiques** : un chargé de mission à temps plein

**Incidences environnementales** : Les projets de restauration écologiques portés dans le CTMA visent spécifiquement une amélioration des habitats des espèces propres aux cours d'eau (poissons, invertébrés, végétaux, ...). Parallèlement, les espèces protégées ont été prises en compte dans la préparation de nombreuses actions. De nouveaux inventaires auront lieu sur les secteurs non prospectés. Le SMABB veillera à adapter ses projets, les éviter s'il le faut, pour préserver un bon état de conservation des espèces protégées du territoire. Certains projets ont d'ores-et-déjà été identifiés et devront être précisés après une concertation avec les riverains et acteurs du territoire (exemple : création d'une mare à proximité du cours d'eau restauré, installation de nichoirs à oiseaux ou de gîtes à chauve-souris).

## 5. DONNEES FINANCIERES

Le coût prévisionnel total du programme d'actions proposé s'élève à **810 883 € TTC** pour les trois années du Contrat Territorial, dont **417 589 € de travaux**, 16 541 € de suivis qualité et inventaires faune-flore, 5 160 € de mesures d'évitement réduction et compensation d'espèces protégées, 164 402 € d'études et de connaissance, 199 692 € d'animation-secrétariat et 7 500 € de communication (enveloppe partagée avec le SMABCAC).

Concernant les travaux, faisant l'objet de la demande d'autorisation et de déclaration d'intérêt général, la répartition est la suivante :

Type de travaux	Montant TTC
recharge granulométrique	330 300 €
continuité écologique 0,5-1m	36 000 €
continuité écologique <0,5m	4 001 €
mise en defens	9 888 €
abreuvoirs passage à gué	12 000 €
abreuvoirs descente /pompe à museau	8 400 €
espèce exotique envahissante	12 000 €
décharge	5 000 €
<b>Total général</b>	<b>417 589 €</b>

Pour la partie travaux, la somme est répartie entre les différents acteurs financeurs comme suit :

- **SMABB (EPCI membres) : 89 021 €**
- **Agence de l'Eau Loire-Bretagne : 232 398 €**
- **Région Centre-Val-de-Loire : 96 170 €**

## 6. CONCLUSION

Le SMABB vise à répondre aux attentes réglementaires en termes d'amélioration de la qualité des masses d'eau superficielles du bassin versant de la Bouzanne. Un programme d'actions de trois ans est proposé pour répondre à ces objectifs, dont environ 3000 mètres de restauration de cours d'eau. Un suivi écologique sera réalisé avant et après-travaux. L'ensemble des travaux se fera dans le respect de la réglementation sur les espèces protégées.





# Programme d'actions du CTMA Bouzanne 2024-2026

